Une entreprise canadienne dÃ©pose une premiÃ¨re demande dâ€™exploitation miniÃ¨re en haute mer

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
May 2025

Â

Profitant de la porte ouverte par Donald Trump, l'entreprise canadienne The Metals Company (TMC) a annoncÃ© avoir dÃ©posÃ© la premiÃ¨re demande d'exploitation miniÃ¨re dans les eaux internationales, malgrÃ© le combat des dÃ©fenseurs des ocÃ©ans pour empÃªcher le dÃ©veloppement de cette nouvelle industrie.

La demande d'exploitation commerciale, dÃ©posÃ©e auprÃ¨s des autoritÃ©s amÃ©ricaines par la filiale TMC USA, concerne des parcelles d'un total de plus de 25 000 km2 dans la zone de Clarion-Clipperton dans le Pacifique pour ramasser des nodules polymÃ©talliques riches en minÃ©raux stratÃ©giques pour la transition Ã©nergÃ©tique, comme le nickel des batteries ou le cuivre des cÃ¢bles Ã©lectriques.Â "Aujourd'hui marque une Ã©tape majeure, non seulement pour TMC USA, mais pour l'indÃ©pendance en minerais et la rÃ©surgence industrielle de l'AmÃ©rique", a commentÃ© le PDG de TMC, Gerard Barron.Â "Avec le ferme soutien de Washington [...], nous sommes impatients de fournir le premier projet mondial d'extraction commerciale de nodules."Â L'entreprise canadienne, espÃ©rant Ãªtre la premiÃ¨re Ã aller aspirer les nodules polymÃ©talliques, sorte de galet riche en mÃ©taux critiques, avait annoncÃ© en mars vouloir solliciter le premier contrat d'extraction miniÃ¨re commerciale en haute mer auprÃ¨s de l'administration amÃ©ricaine. Initialement, elle envisageait de dÃ©poser sa demande en juin auprÃ¨s de l'AutoritÃ© internationale des fonds marins (AIFM), qui a juridiction sur les fonds marins des eaux internationales. TMC a justifiÃ© ce court-circuitage de l'AIFM par la lenteur de l'organisation Ã adopter le code minier, qui doit Ã©tablir les rÃ¨gles d'extraction miniÃ¨re commerciale en haute mer.

Quelques semaines seulement aprÃ¨s cette annonce choc de TMC, le prÃ©sident amÃ©ricain Donald Trump a signÃ© un dÃ©cret visant Ã accÃ©lÃ©rer l'examen des candidatures et la dÃ©livrance de permis d'exploration, y compris dans les eaux internationales. En vertu d'une loi amÃ©ricaine de 1980 qui Ã©tablit des rÃ¨gles pour l'exploration et la rÃ©cupÃ©ration commerciale des minerais des fonds marins dans les eaux internationales, les Ã‰tats-Unis n'Ã©tant pas membres de l'AIFM. Les Ã‰tats-Unis, qui espÃ¨rent se dÃ©gager de leur dÃ©pendance Ã la Chine pour l'approvisionnement en mÃ©taux stratÃ©giques, estiment que l'extraction miniÃ¨re sous-marine pourrait crÃ©er 100 000 emplois et augmenter de 300 milliards de dollars le produit intÃ©rieur brut (PIB) des Ã‰tats-Unis sur dix ans, selon un responsable amÃ©ricain.

Radio-Canada